



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 août 2018  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettres identiques datées du 27 août 2018, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je souhaite vous faire part des observations qu'inspire à la République arabe syrienne le cinquante-quatrième rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#) et [2401 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité ([S/2018/777](#)).

Le Gouvernement regrette une fois de plus que les auteurs des rapports du Secrétaire général et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires poursuivent une démarche négative à motivation politique, hostile à la République arabe syrienne et à ses institutions, et persistent à faire abstraction des préoccupations qu'elle a soulevées et des questions qu'elle a posées aux fonctionnaires compétents du Secrétariat et au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence à la suite des cinquante et unième, cinquante-deuxième et cinquante-troisième rapports du Secrétaire général ainsi que des rapports antérieurs. Les auteurs auraient pu apporter une certaine crédibilité et un certain professionnalisme à ces rapports s'ils avaient répondu à ces interrogations de façon méthodique.

Le Gouvernement estime que, tout comme les précédents, le rapport dont il est question ici ne reflète aucunement la réalité de la situation humanitaire en République arabe syrienne ou les mesures à prendre pour atténuer les souffrances des Syriens, améliorer leurs conditions de vie difficiles et renforcer leur résilience. Ces rapports sont mis à profit pour miner l'action internationale qui devrait porter sur la lutte contre le terrorisme en Syrie et ses modes de financement, afin d'aider les habitants à vivre en sécurité, dans la dignité et la prospérité.

La République arabe syrienne souligne à nouveau qu'en continuant d'adopter une démarche politisée pour établir ces rapports, le Bureau entamera la réputation et la crédibilité de l'ONU et avancera uniquement les intérêts de certains États influents au Conseil de sécurité et de gouvernements d'autres États de la région.

On trouvera ci-après une synthèse des observations qu'inspirent au Gouvernement syrien la situation humanitaire dans le pays et le cinquante-quatrième rapport du Secrétaire général :

- Jour après jour, grâce à ses institutions, au soutien de sa population et à l'appui de vrais amis dans le monde qui ont foi dans les principes du droit international, l'État continue de réaliser d'importantes avancées sur le terrain en vue de libérer



le territoire des groupes terroristes armés qui se sont infiltrés parmi les civils, les ont utilisés comme boucliers humains, les ont exploités, ont enrôlé leurs enfants et accaparé l'aide humanitaire destinée aux personnes dans le besoin. C'est grâce à ces progrès et aux efforts considérables des institutions nationales que les Syriens ont pu s'assurer un appui et que l'acheminement de l'aide humanitaire des Nations Unies a été facilité. La libération récente de zones situées dans le sud du pays des groupes terroristes armés qui y étaient déployés, en particulier Daech et le Front el-Nosra, a par exemple contribué à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et le retour dans leur région d'origine de déplacés ou de réfugiés syriens dès la fin des opérations et d'élimination des engins explosifs laissés par les terroristes. L'ONU aurait dû saluer ces victoires remportées dans le cadre de la guerre contre le terrorisme plutôt que de formuler des critiques à l'encontre des responsables.

- La République arabe syrienne dénonce une fois de plus l'emploi par les auteurs du rapport de la dénomination « opposition armée non étatique » pour désigner les groupes terroristes armés qui étaient déployés dans le sud du pays, en particulier Daech et le Front el-Nosra, alors qu'ils savent que ces organisations sont inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida établie par le Conseil de sécurité. Elle rejette également l'emploi des termes « travailleurs humanitaires » pour décrire les membres de l'organisation terroriste des Casques blancs, d'autant que les gouvernements de certains États occidentaux se servaient d'elle pour fournir à Daech et au Front el-Nosra des renseignements et un appui logistique et inventer des mises en scènes visant à induire en erreur l'opinion mondiale au sujet des allégations relatives à l'emploi d'armes chimiques dans le pays. Les membres de cette organisation ont en outre activement participé, aux côtés de Daech et du Front el-Nosra, à des activités terroristes ciblant des civils et des institutions publiques. Ce sont des mercenaires terroristes dont la mission a pris fin après l'élimination des groupes terroristes armés qu'ils devaient soutenir et dont ils devaient faciliter les opérations en Syrie. L'accueil qui leur a été réservé par Israël, la Jordanie et des États occidentaux suffit à prouver la collusion entre les gouvernements de ces pays et les vils terroristes à la botte de ces régimes.

S'agissant toujours des désignations, le Gouvernement syrien demeure surpris par l'incapacité des auteurs du rapport de qualifier clairement d'organisations terroristes Daech et le Front el-Nosra et les organisations qui leur sont associées et alliées, notamment l'Armée Khaled ibn el-Walid.

La République arabe syrienne réaffirme que l'emploi de dénominations politisées par les auteurs du rapport montre clairement que ceux-ci défendent les intérêts politiques de certains États. Elle souligne également qu'en coopérant avec l'organisation terroriste des Casques blancs ou en lui apportant un soutien, un État ou un organisme des Nations Unies, quel qu'il soit, appuie directement le terrorisme en Syrie.

- La République arabe syrienne s'étonne de la détermination des auteurs du rapport à exagérer la gravité de faits isolés survenus dans certains secteurs et à mentionner des informations et des données statistiques erronées, dont la plupart ont été fournies par des groupes terroristes armés, en particulier par des membres des Casques blancs, la première source d'information du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le Gouvernement déplore, malgré la publication d'un rapport de l'ONU sur la question, l'incapacité du Haut-Commissariat d'informer à ce jour la communauté internationale et les États Membres de l'ONU des dégâts considérables à Raqqa et de la terrible situation humanitaire des civils dans cette ville sinistrée, causés

par les raids effectués par la soi-disant coalition internationale et les milices séparatistes qui lui sont alliées. Mon gouvernement se pose à cet égard les questions suivantes : cette coalition illégitime a-t-elle pris en considération, dans le cadre de ces opérations, les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution dans la ville de Raqqa, ses environs et ailleurs ? Le Haut-Commissariat a-t-il recueilli des éléments de preuve au sujet des crimes et massacres perpétrés en Syrie par la coalition illégitime, certains États occidentaux et la Turquie ? A-t-il réuni des éléments de preuve sur l'appui logistique fourni par des membres des Casques blancs à des éléments de Daech et du Front el-Nosra dans le nord et le sud de la Syrie ainsi que sur leur participation à des tueries aux côtés de ces deux organisations terroristes ?

- La République arabe syrienne n'accorde aucune importance aux désignations employées par les auteurs du rapport dont l'inexactitude et le caractère hautement politique ont déjà été prouvés, qu'il s'agisse des termes « zones assiégées » ou « difficiles d'accès » ou d'autres. Conformément à son devoir constitutionnel, aux principes consacrés par le droit international humanitaire, aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, notamment la résolution [2253 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, et aux principes humanitaires, l'État syrien tient compte des besoins de tous les Syriens, sans distinction, et continue de s'employer à libérer l'ensemble du territoire syrien du terrorisme et à y rétablir la sécurité et la stabilité. Il souligne que toutes les zones qu'il a libérées du terrorisme sont maintenant ouvertes et accessibles et que l'ONU et tous les acteurs étatiques qui souhaitent véritablement et sincèrement apporter une aide humanitaire aux Syriens, sans distinction, ni restriction ou condition, peuvent s'y rendre.

La République arabe syrienne tient à rectifier le libellé employé par les auteurs du rapport : il existe toujours en Syrie des zones assiégées par les groupes terroristes qui retiennent les civils et les empêchent de sortir et de recevoir l'aide humanitaire, comme c'est le cas actuellement à Edleb.

- La République arabe syrienne engage instamment le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les États Membres à amener les pays et les organismes sous-régionaux à mettre immédiatement fin aux mesures économiques coercitives unilatérales illégales qu'ils imposent au pays, y compris à son gouvernement, à son peuple, à ses institutions, à son secteur privé, au secteur des affaires et à ses secteurs de services comme la santé, l'éducation et l'énergie. Elle déclare que la persistance de ces mesures illégales constitue actuellement le principal obstacle à l'acheminement de secours pour répondre aux besoins essentiels des Syriens, améliorer leur situation humanitaire et créer les conditions nécessaires pour permettre aux déplacés et aux réfugiés de regagner leur foyer et de renouer avec le quotidien. Le fait que les auteurs du rapport ne fassent aucun cas de ce problème important prouve clairement qu'ils ne respectent pas le mandat qui leur est assigné au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, tout en étant pleinement conscients de la portée de ces mesures coercitives sur la situation humanitaire et les conditions de vie des Syriens.
- La République arabe syrienne réfute l'amalgame fait par les auteurs du rapport entre mandats et compétences, lorsqu'ils évoquent la situation politique et emploient bon nombre de termes politisés qui n'ont aucun lien avec leur mandat ou l'objet de leur rapport devant porter sur la situation humanitaire en Syrie.
- S'agissant de l'affirmation des auteurs selon laquelle l'Organisation des Nations Unies n'est pas partie aux accords sur l'évacuation des civils, la République arabe syrienne souligne qu'il n'existe pas de tels accords. Elle ajoute que l'ONU et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires auraient dû jouer un

rôle actif et fondamental pour parvenir à la réconciliation nationale et à des accords de désescalade, s'ils souhaitaient réellement révéler au grand jour les méthodes employées par les terroristes à l'encontre de civils lors du siège imposé à des zones habitées et faciliter la réconciliation nationale et la régularisation de la situation des personnes armées pour mettre fin à l'effusion de sang, à moins que la mission de l'ONU soit tout autre.

- La République arabe syrienne réfute la démarche clairement politisée suivie par les auteurs du rapport et rejette catégoriquement les allégations qu'ils ont inventées de toutes pièces au sujet des opérations menées par l'État pour libérer le sud du pays de l'emprise des terroristes. Elle souligne que ces opérations ont été menées dans le respect des considérations humanitaires, eu égard à la volonté de l'État syrien d'assurer la sécurité et la protection nécessaire pour ses citoyens. Elle a mis en place des couloirs sécurisés et des centres d'accueil et a fourni une assistance humanitaire essentielle, qui ont préparé la voie à l'aide humanitaire internationale fournie par la suite dans le sud de la Syrie et permis le retour des civils dans leur foyer dès la fin des opérations visant à libérer leurs zones des mains des terroristes. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de l'engagement pris par la Syrie d'appliquer des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme, notamment la résolution [2253 \(2015\)](#).
- Bien que les auteurs du rapport cherchent à occulter la question du faible niveau du financement international accordé à la Syrie et que les conditions politiques imposées par les donateurs soient contraires aux principes de l'action humanitaire, en dépit de ce qu'ils affirment aux conférences d'examen, cela n'enlève rien au fait que ce comportement irresponsable des donateurs constitue le véritable obstacle au renforcement de l'action humanitaire, face aux besoins urgents et essentiels des Syriens, en particulier dans les zones libérées des terroristes et celles où retournent les civils. Cette démarche politisée entrave également les plans ambitieux visant à assurer le retour des réfugiés dans leur pays.
- La République arabe syrienne souligne que ces derniers mois, la coopération établie avec les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales a atteint un niveau record, ce qui a renforcé l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils se trouvant dans le besoin. Cette coopération, qui consiste à accorder au personnel de ces organisations des visas d'entrée en Syrie ou à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans certaines zones, est évoquée au paragraphe 25 du rapport, ce qui infirme toute accusation selon laquelle l'État syrien ne facilite pas l'action humanitaire dans le pays. En outre, les chiffres indiqués dans le rapport concernant les visas sont inexacts et les autorités officielles syriennes ont, sans exception, traité toutes les demandes de visa en toute diligence et de manière équitable.
- La République arabe syrienne regrette que, conformément à certains pays occidentaux, les auteurs du rapport saluent de manière éhontée les mérites de l'assistance acheminée à travers la frontière, alors qu'il a été démontré que cette méthode n'était pas efficace et que rien ne garantissait la livraison de l'aide aux civils se trouvant dans le besoin. Cette assistance est devenue en quelque sorte un moyen d'aider indirectement les terroristes, qui s'en emparent et poursuivent ainsi leurs activités dans le pays. La République arabe syrienne déplore également les tentatives des auteurs du rapport au paragraphe 27 de redorer le blason des autorités turques et de passer sous silence le fait que l'agression menée par la Turquie contre Afrin a été à l'origine du déplacement de milliers d'habitants de la ville et de leurs souffrances.

Compte tenu de tout ce qui précède, la République arabe syrienne souligne à nouveau qu'il convient de revoir la méthode des auteurs des rapports du Secrétariat sur la situation humanitaire en Syrie, de façon à rétablir la confiance du Gouvernement syrien dans le système d'action humanitaire des Nations Unies, et de veiller à ce que les acteurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires respectent les principes d'objectivité, de transparence et d'impartialité.

La République arabe syrienne demande une nouvelle fois au Conseil de sécurité de mettre un terme à l'établissement de ces rapports mensuels, que beaucoup considèrent comme une perte de temps et d'argent et un gaspillage des ressources humaines, et préconise un retour à des rapports trimestriels établis avec professionnalisme et crédibilité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**

---